

RÉSIDENCE SUNRISE



20 rue Georges Brassens – MARSEILLAN 34340

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

En état de futur d'achèvement

COLLECTION CALISSI



NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968.

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

SOMMAIRE :

0. GÉNÉRALITÉS	3
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	4
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	8
3. ANNEXES PRIVATIVES.....	21
4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES	23
5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	27
6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	30

MAÎTRE D'OUVRAGE

SCCV SUNRISE
Arbre Blanc, place Christophe Colomb – 34000
MONTPELLIER

MAÎTRE DE CONCEPTION

A.D.A GUERIN Nathalie
1366 avenue des Platanes – AUDACE
34970 LATTES

0. GÉNÉRALITÉS

La présente notice descriptive a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques de la résidence « MARSEILLAN PLAGE » située 20 rue Georges Brassens à Marseillan.

Conçue par l'architecte Nathalie GUERIN (ADA Architecture), la résidence est composée d'un bâtiment de R+2.

L'immeuble répondra également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Thermique 2012 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant. Les emplacements de stationnement ne pourront pas être fermés avant la livraison et, en tout état de cause, avant l'obtention de la conformité de la résidence.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte et le décorateur.

La présente notice descriptive de vente a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

Aussi les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, ou si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options.

Les matériaux naturels tels que les carrelages, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLE

- Réalisée en pleine masse pour l'encaissement du bâtiment avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2 FONDATIONS

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechniques.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

- Sans objet

1.2.2 MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings ou de briques et sont revêtus de peinture et/ou de RPE, références et teintes selon le choix de l'architecte.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.
- Doublage thermique extérieur selon localisation.

1.2.3 RAMPANTS

- Sans objet.

1.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.5 MURS OU CLOISONS SÉPARATIVES

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, commerces etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou en cloison en placostyl renforcé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 **PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS**

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.
- Selon étude thermique, rupteurs de ponts thermiques en bout de dalle.

1.3.2 **PLANCHERS SOUS-TERRASSE**

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.

1.3.3 **PLANCHERS SOUS COMBLES**

- Sans objet.

1.3.4 **PLANCHERS ENTRE LOGEMENTS ET PARKING OU LOCAUX NON CHAUFFÉS EN SOUS-SOL**

- Sans objet.

1.3.5 **PLANCHERS SUR TERRE PLEIN**

- Dallage ou plancher porté sur vide technique en béton armé lissé. Isolation thermique par panneaux de polystyrène, position et épaisseur suivant calculs thermiques. Protection contre les remontées d'humidité par un film polyéthylène déroulé sur toute sa surface.

1.3.6 **PLANCHERS DES BALCONS**

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7 **PLANCHERS INTERMÉDIAIRES ENTRE NIVEAUX DE PARKING**

- Sans objet.

1.3.8 **PLANCHER BAS DU SOUS-SOL**

- Sans objet

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type Placostyl ou équivalent de 7cm d'épaisseur avec interposition de laine de verre y compris pour les gaines techniques verticales.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS

- Escaliers collectifs encoignés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS PRIVATIFS

- Sans objet.

1.5.3 ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES

- Echelles en aluminium pour accès aux toitures terrasses techniques via skydome de désenfumage.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Sans objet.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

- Amenée naturelle d'air frais selon nécessité dans les locaux techniques et locaux communs au RDC (poubelles, encombrants, TGBT, sous-station, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en façade.
- Ventilation haute naturelle selon nécessité dans les locaux techniques et communs au RDC (encombrants, TGBT, sous-station, local vélos) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, débouchant en pied de bâtiment ou en toiture.

1.6.4 CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- Sans objet.

1.6.5 VENTILATION PALIÈRES

- Sans objet.

1.6.6 COLONNES SÈCHES

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Descentes en PVC sur les façades, pour récupération des eaux pluviales des toitures ou des terrasses selon nécessité.
- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons et les loggias par descentes et trop-pleins en façade ou évacuation naturelle.
- Ce réseau, suivant imposition communale, transitera par un bassin de rétention afin de réguler les débits avant rejet dans le réseau public.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en vide sanitaire.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

1.7.3.1 Canalisations en élévation

- Sans objet.

1.7.3.2 Canalisations enterrées

- Sans objet.

1.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOÛT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 COUVERTURE DES IMMEUBLES

- Sans objet.

1.8.2 TOITURE TERRASSES DES IMMEUBLES

- Etanchéité des toitures terrasses ou terrasses « à usage privatif » réalisée par bitume élastomère avec protection par dallettes en grès cérame, posées sur plots.
 - Détails du produit dalles sur plots :
 - Carrelage 60 x 60 cm, en grès cérame.
- Etanchéité des toitures terrasses « non accessibles » réalisée par bitume élastomère autoprotégé ou avec protection par gravillons.
- Etanchéité des toitures terrasses et jardinières réalisée par bitume élastomère avec protection par couche drainante, feutre jardin formant couche filtrante et terre végétale plantée.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.
- Garde-corps de sécurité en périphérie des toitures terrasses inaccessibles réalisé en acier galvanisé ou maçonnerie ou aluminium laqué suivant choix architectural.

1.8.3 TERRASSE SUR SOUS-SOL

- Sans objet.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 CHAPES

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

2.1.2.1 Séjour / Entrée / Alcôve sur séjour / Dégagements ouverts sur séjour ou placard attenant

- Détail produits revêtements de sol :
 - Carrelage de dimensions 75x75, en grès émaillé, 3 coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Pose droite.
- Plinthes en pin peintes en blanc ou en médium blanc ou assorties en carrelage.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2.2 **Chambres / Dégagements fermés / Rangement / Placard attenant**

- Détail produits revêtements de sol :
 - Carrelage de dimensions 75x75, en grès cérame, 5 harmonies au choix parmi une sélection proposée par le Maître d’Ouvrage.
- Pose droite.
- Plinthes en pin peintes en blanc ou en médium blanc ou en carrelage.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d’Ouvrage.

2.1.3 **SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE**

2.1.3.1 **Sols des salles d’eau et salles de bains**

- Détail produits revêtements de sol :
 - Carrelage de dimensions 75x75 grès émaillé, 5 harmonies au choix parmi une sélection proposée par le Maître d’Ouvrage.
- Pose droite.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d’Ouvrage.
- Plinthes en carrelage assorties hors parois faïencées.

2.1.3.2 **Sols et plinthes des cuisines**

- Détails des produits revêtement de sol :
 - Dans les cuisines ouvertes :
 - Carrelage de dimensions 75x75, en grès émaillé, 6 coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d’Ouvrage.
 - Dans les cuisines fermées :
 - Carrelage de dimensions 75x75, en grès émaillé, 6 coloris au choix parmi une sélection proposée par le Maître d’Ouvrage.
- Pose droite.
- Plinthes en pin peintes en blanc ou en médium blanc ou en carrelage.
- Teinte au choix parmi une sélection proposées par le Maître d’Ouvrage.

2.1.4 **SOLS DES BALCONS**

- Dalle en grès cérame, posées sur plots, teinte au choix de l’architecte :
 - Carrelage 60 x 60 cm, en grès cérame.

2.1.5 **BARRES DE SEUIL**

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d’arrêt, finition aluminium.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (Autres que enduits, peinture, papiers peints et tentures)

2.2.1 CUISINES

- Sans objet.

2.2.2 SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

- Détails des produits faïence au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par l'architecte décorateur :
 - Faïence de dimensions 25x75, 5 harmonies au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage.
 - Dans les salles de bains principales, pose au pourtour de la baignoire et sur le mur d'adossement du meuble vasque et sur le mur en retour de la baignoire à hauteur d'hubriserie. En présence d'une gaine en tête de baignoire ou douche, le retour de gaine entre la baignoire ou douche et le mur d'adossement du meuble vasque est également habillé.
 - Dans les salles d'eau principales et secondaires, pose au pourtour de la douche et sur le mur d'adossement du meuble vasque et sur le mur en retour de la douche à hauteur d'hubriserie. En présence d'une gaine en tête de baignoire ou douche, le retour de gaine entre la baignoire ou douche et le mur d'adossement du meuble vasque est également habillé.
 - Pose au pourtour du lave-mains du WC.
 - Calepinage au choix de l'acquéreur dans les harmonies proposées par le Maître d'Ouvrage.
 - Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée éventuelle pour accès au siphon.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

- Sous-face des planchers béton, ragrés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

2.3.2 SOUS-FACES DES LOGGIAS

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.3.3 SOUS-FACES DES BALCONS

- Béton armé ragréé avant peinture.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 **MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Menuiseries ouvrantes à la française en PVC, de couleur suivant Permis de Construire. Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation.
- Menuiseries coulissantes en aluminium à rupture de pont thermique, de couleur suivant Permis de Construire dans le séjour suivant plans. Classement AEV selon DTU et classement acoustique selon réglementation.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Coffre de volet roulant intérieur au-dessus de la menuiserie.
- Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres et séjour).

2.4.2 **MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE**

- Menuiseries ouvrantes à la française de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, avec vitrage translucide dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans).
- Coffre de volet roulant intérieur au-dessus de la menuiserie en PVC uniquement dans les cuisines (sans objet pour les salles-de-bain et salles-d'eau).

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 **FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES**

- Volets roulants en PVC double paroi ou en aluminium laqué suivant dimension, à commande électrique. Verrouillage automatique sur l'arbre.

2.5.2 **FERMETURES DES PIÈCES DE SERVICE**

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 **PORTE INTÉRIEURES DES LOGEMENTS**

- Bloc-portes pleine entièrement équipés : poignées, butoir, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau, clés pour les chambres.
- Détails du produit porte de distribution :
 - Bloc porte de distribution, âme pleine matricée. Serrure magnétique, huisserie métal. Hauteur 2,04.

- Détails des produits poignées des portes distribution :
 - Poignée de porte , garniture de porte sur rosace ronde à visser avec douille prémontée d'usine, finition inox brossé ou équivalent.
- Pour les logements de type 3 pièces ou plus, mise en œuvre d'un bloc porte âme pleine entre la zone « jour » et la zone « nuit » de l'appartement, suivant plans de vente :

2.6.2 PORTES PALIÈRES

- Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, viseur optique, béquille côté intérieur et béquille ou poignée de tirage côté extérieur, compris butoir et seuil.
- Détails du produit bloc-porte palière :
 - Bloc-porte type « EI 30 » ou équivalent. Finition rainurée non débouchante une face à peindre, 41dB. Ht 2,04 Seuil à la Suisse.
 - Serrure 5 points et cylindre A2P** avec son protecteur de cylindre.

2.6.3 PLACARDS (Hors E.T.E.L.)

- Placard à portes coulissantes entièrement équipées : rails, profilés d'habillage et de finition, etc...
- Détails du produit portes de placard :
 - Portes de placard dans l'entrée et les chambres. Profils acier, panneaux d'épaisseur 10mm, avec amortisseurs. Panneaux miroirs dans l'entrée et panneaux décoratifs, coloris au choix dans une gamme sélectionnée par le Maître d'ouvrage dans la chambre..
 - Détails du produit aménagement intérieur :
 - Aménagement de placard dans l'entrée comprenant un socle, une tablette chapelière et une tringle en mélaminé blanc. Et un aménagement de placard à partir du 3 pièces, dans une chambre comprenant un socle, une colonne avec tablettes, une tablette chapelière et une tringle en mélaminé blanc.
 - Localisation suivant plans.

2.6.4 OUVRAGES DIVERS

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans et nécessité technique. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Placard électrique (E.T.E.L.) réalisés avec bac d'encastrement dans la cloison
 - Détails du produit bacs d'encastrement :
 - Bac d'encastrement avec facade.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres : garde-corps décoratifs en acier ou en aluminium thermo laqué en usine, avec lisses horizontales et/ou barreaudage, motifs décoratifs, bois ou maçonnerie suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2 SÉPARATIFS DE BALCONS OU TERRASSES

- En étage, pour les balcons contigus, terrasses et loggias, écrans séparatifs en verre de sécurité ou tôles perforées ou bois, montés dans un cadre métallique laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire suivant plans.

2.8 PEINTURES – PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES

2.8.1.1 Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

2.8.1.2 Sur sous-face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.
- Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

2.8.2.2 Sur menuiseries extérieures

- Sans objet.

2.8.2.3 Sur murs

- Murs des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Murs des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Murs des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur plafonds

- Plafonds des pièces sèches :
 - Peinture acrylique, finition mate, coloris blanc.
- Plafonds des pièces humides :
 - Peinture acrylique, finition mate, coloris blanc.
- Plafonds des cuisines ouvertes sur séjour :
 - Peinture acrylique, finition mate, coloris blanc.

2.8.2.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique blanche.

2.8.3 TENTURES – PAPIERS PEINTS

- Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1 Kitchenettes des studios

- Sans objet.

2.9.1.2 Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Sans objet.

2.9.1.3 Évacuations des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles et murs sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre et/ou polyéthylène réticulé.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par un ballon thermostatique individuel.

- Distribution encastrée dans les dalles et murs sous fourreaux en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé.

2.9.2.3 Évacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent pour les wc et la cuisine, et encastrés dans banquettes maçonnées pour les autres, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes dans les studios :

Sans objet

- Attentes dans les 2 pièces et plus :

- Attentes eaux usées, eau froide et eau chaude bouchonnées de la cuisine pour la mise en place par l'acquéreur d'un évier ;
- Attentes eaux usées avec un siphon et eau froide avec un robinet d'arrêt pour la mise en place par l'acquéreur d'une machine à laver la vaisselle dans la cuisine et idem pour une machine à laver le linge dans la salle de bain ou la salle d'eau principale ou la buanderie ou dans la cuisine suivant plan. Dans le cas où les deux machines sont situées dans la cuisine, l'attente eaux usées sera équipée d'un siphon double et l'attente eau froide d'un robinet d'arrêt double (aucune attente dans la salle de bain ou la salle d'eau).

2.9.2.5 Appareils sanitaires

- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) principales :

- Baignoire, en acrylique (dimensions : 170 cm x 75 cm).
- Meuble-vasque (largeur 80 cm avec vasque en céramique intégrée et 2 tiroirs) et miroir suspendu rétroéclairé.
- Pare douche. Profilés chromés de dimension 70+40 ou équivalent.
- Receveur de douche, extra-plat de couleur blanche.

- Dans les salles de bains (ou salles d'eau) secondaires :

- Meuble-vasque " (largeur 80 cm avec vasque en céramique intégrée et 2 tiroirs) et miroir suspendu rétroéclairé.
- Receveur de douche, extra-plat de couleur blanche.
- Pare douche. Profilés chromés de dimension 70+40 ou équivalent.

- Détails des produits – Ensemble WC :

- Ensemble WC, avec abattant frein de chute, cuvette sur pied sans bride et réservoir.
- WC suspendus pour le logement 21.
- Lave-mains dans les WC séparés.

2.9.2.6 Robinetterie

- Robinetterie et accessoire pour la baignoire :

- Robinetterie de baignoire , robinet thermostatique et flexible douchette - barre de douche 3 jets.

- Robinetterie et accessoire pour la douche :
 - Colonne de douche. Robinet Thermostatique C3A2 avec tête de douche 210 mm et douchette flexible à 9,2l/min ou équivalent.
- Robinetterie pour les meuble-vasques :
 - Mitigeur vasque 5l/min.
- Robinetterie pour le lave-mains :
 - Mitigeur lave-mains 5 l/min.

2.9.2.7 Robinet de puisage extérieur

- Robinet de puisage en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.
- Localisation :
 - En équipement de toutes les terrasses privatives, loggias et balcons.

2.9.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- Détails du produit équipements électriques :
 - Appareillage "Odace Touch" (blanc) de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou marque équivalente.

2.9.3.2 Puissances desservies

- Studios : 6 KW
- 2 pièces : 6 KW
- 3 pièces : 6 KW
- 4 pièces : 6 KW
- 5 pièces : 9 KW

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

- **Entrée :**
 - 1 prise haute 16A + T à proximité d'un interrupteur.
 - 1 prise en plinthe 16 A +T, à partir du 3P, pour chaque entrée fermée de plus de 5 m².
 - 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
 - Tableau « abonné » avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires inclus 2

prises 16A + T (situé dans la gaine technique logement - ETEL).

- En fonction du système retenu : 1 combiné vidéophone avec commande d'ouverture des portes du hall.
- 1 thermostat
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans le dégagement.

■ **Cuisine (2 pièces et plus) :**

- 1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage.
- 4 prises 16A + T à 1.10 m au-dessus du plan de travail.
- 1 prise 16A +T en hauteur pour micro-onde.
- 2 prises 16A +T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (ou 1 dans la cuisine et 1 dans la salle de bains si la machine à laver le linge se trouve dans la salle de bains, suivant plans).
- 1 prise 16A +T en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 terminal 32A +T pour la plaque de cuisson.
- 1 terminal 20A +T pour le four.
- 1 terminal 16A + T pour la hotte.
- 1 prise 16A +T à proximité de l'interrupteur.

■ **Séjour :**

- 1 prise 16A + T tous les 4 m² avec 5 prises minimum dont une prise haute à proximité de l'interrupteur. Si la surface du séjour est supérieure à 28m² : minimum 7 prises
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient.
- 2 prises RJ 45.

Nota : si la dimension du séjour le requiert, un second centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur sera mis en œuvre.

■ **Chambre 1 (2 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par un interrupteur simple allumage.
- 4 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 prise RJ 45.

□ **Chambre 2 et suivantes (3 pièces et plus) :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 3 prises 16A + T.
- 1 prise 16A+T commandée complémentaire par un interrupteur simple allumage.
- 1 prise RJ 45.

□ **Dégagement :**

- 1 centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur.
- 1 prise 16A + T.
- 1 détecteur autonome avertisseur de fumée à piles si non positionné dans l'entrée.

Nota : si la dimension du dégagement le requiert, un second centre commandé en simple allumage ou en va-et-vient ou par télérupteur sera mis en œuvre.

□ **Salles de bains ou salles d'eau principale :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 2 prises 16A + T dont une prise haute à proximité de l'interrupteur.
- 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble commandé par un interrupteur simple allumage. Applique décrite avec le meuble de salle bains ou salles d'eau.

□ **Salles d'eau secondaires :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble commandé par un interrupteur simple allumage. Applique décrite avec le meuble de salle bains ou salles d'eau.
- 1 prise 16A + T.

□ **W.C. :**

- 1 centre commandé par l'interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T à proximité de l'interrupteur (uniquement si PMR).

□ **Rangement / Dressing / Cellier / Buanderie :**

- 1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.
- 1 prise 16A + T.

□ **Espace bureau :**

- Implantation selon plan de vente
- . 1 PC par espace bureau : 1 espace dans les 2P, 2 espaces à partir du 3P.

2.9.3.4 **Sonnette de porte palière**

- Sans objet

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

- ☐ Chauffage individuel électrique.

2.9.4.2 Températures assurées

- ☐ Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C.
 - autres pièces : 19°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Chauffage soufflant gainable.
- ☐ Sèche-serviette électrique dans salles de bain et salles d'eau.
 - Sèche-serviette "DORIS DIGITAL", blanc avec commande intégrée (suivant norme PMR), de chez ATLANTIC ou équivalent.

2.9.5 VENTILATION

- ☐ Arrivée d'air frais par entrées d'air, blanche, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans le voile de façade des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- ☐ Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
- ☐ Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.6 ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION

- ☐ Tableau de communication situé dans la gaine technique logement (EDEL), équipée d'une réglette DTI optique et d'un répartiteur TV compatible et d'un emplacement pour une box mise en place par l'acquéreur, et permettant le brassage des prises RJ45
- ☐ Détails du produit tableau de communication :
 - Tableau de communication (grade 3, emplacement box, TV et répartiteur, 2 PC) de chez DECELECT.

2.9.6.1 Radio FM et TV

- ☐ Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3 (conjointes avec article 2.9.6.2).
- ☐ Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

2.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.3.3(conjointes avec article 2.9.6.1).

2.9.6.3 Portiers – Commandes de portes

- Portier électronique du type Intratone ou vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le hall du bâtiment concerné, compris commande d'ouverture de la porte de hall et portillon entrée résidence.
- Détails du produit équipements électriques :
 - Vidéophone de type "Classe 100" de chez BTCINO ou système cellulaire ou équivalent.

2.9.7 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

2.9.7.1 Placards

- Se reporter au chapitre Menuiseries intérieures.

2.9.7.2 Pièces de rangement

- Sans objet (sans équipement).

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

- Sans objet.

3.2 GARAGES COUVERTS

- Sans objet.

3.3 BOXES

- Sans objet.

3.4 PARKINGS EXTÉRIEURS

3.4.1 SOL

- Voirie en enrobé noir ou revêtement drainant ou nid d'abeille.

3.4.2 DÉLIMITATION

- Marquage par bandes de peinture claire et numérotation.

3.4.3 ACCÈS

- Accès aux places de parking, par un portail métallique thermolaqué
- Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

3.4.4 Equipement Electrique

- Eclairage par luminaire, commande par cellule photoélectrique.
- Conformément à la Réglementation sur les véhicules électriques applicables à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu que l'ensemble des places soient équipables en borne de recharge électrique (équipement comprenant une réserve de puissance et un fourreau permettant la réalisation de l'alimentation). L'équipement et l'alimentation sont à la charge de l'acquéreur.

3.5 TERRASSES PRIVATIVES

- Pour les logements comportant une terrasse à rez-de-chaussée et en étage : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou équivalent.

- Détails du produit dalles en grès cérame posées sur plots, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Carrelage ou équivalent, 60 x 60 cm, en grès cérame.
 - Selon plans, pare-vues en verre de sécurité, montés dans un cadre métallique laqué, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
- En équipement des terrasses privatives (au droit du séjour) :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - Applique(s) lumineuse(s) commandée(s) par un interrupteur avec voyant lumineux pour les terrasses de surface.
 - 1 robinet de puisage pour les terrasses
- En équipement des terrasses secondaires :
 - 1 prise 16A+T étanche pour les terrasses de surface.

3.6 BALCONS PRIVATIFS

- Pour les logements comportant un balcon : mise en œuvre de dalles sur plots carrelage, ou équivalent.
- Détails du produit dalles en grès cérame posées sur plots, coloris suivant le choix de l'Architecte :
 - Carrelage ou équivalent, 60 x 60 cm, en grès cérame.
 - Selon plans, pare-vues en verre de sécurité, montés dans un cadre métallique laqué, ou treillage décoratif selon projet architectural et plans.
 - En équipement des balcons privatifs (au droit du séjour) :
 - 1 prise 16A+T étanche.
 - 1 applique lumineuse commandée par un interrupteur avec voyant lumineux
 - En équipement des balcons secondaires :
 - 1 prise 16A+T étanche

3.7 JARDINS PRIVATIFS

- Suivant projet paysagiste, plantation de haies arbustives de hauteur 1,20 m environ.
- Clôture en treillis soudé plastifié vert déroulé de hauteur 1,80 m.
- En équipement
 - 1 robinet de puisage

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTRÉE DES IMMEUBLES

- Le SAS et le hall de chaque bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet élaboré par l'architecte décorateur.

4.1.1 SOLS

- Revêtement en carrelage sur isolant phonique pour les halls.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2 PAROIS

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou panneaux stratifiés ou peinture décorative, et miroirs selon projet du décorateur.

4.1.3 PLAFONDS

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

4.1.4 PORTE D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE

- Porte intérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté.
- Porte extérieure des SAS d'accès aux logements :
 - Menuiserie métallique thermolaquée, avec vitrage feuilleté. Fermeture par ventouse magnétique commandée par la platine vidéophone, et pour les occupants, par clé ou badge.
- Porte extérieure depuis plage :
 - Fermeture par ventouse magnétique commandée par Vigik

4.1.5 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS INTÉRIEURS DESSERVANT LES NIVEAUX DE SUPERSTRUCTURE

- Portes à parement bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints.

4.1.6 PORTE D'ACCÈS AUX ESCALIERS DESSERVANT LES NIVEAUX D'INFRASTRUCTURE

- Sans objet.

4.1.7 **BOITES AUX LETTRES – TABLEAUX D’AFFICHAGE**

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE **de type DECAYEUX**. Façade en métal laqué, traitement suivant projet de l’architecte décorateur avec un tableau d’affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

4.1.8 **CHAUFFAGE**

- Sans objet.

4.1.9 **ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE**

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou luminaires décoratifs et/ou appliques suivant le plan de décoration de l’architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).

4.2 **CIRCULATION DU RDC ET PALIERS DES ETAGES**

Concerne :

Les paliers d’ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration.

4.2.1 **SOLS**

4.2.1.1 **Sol des circulations communes à rez-de-chaussée**

- Revêtement en carrelage ou moquette. Calepinage mis au point par l’architecte décorateur.
- Plinthes bois peintes ou carrelage.

4.2.1.2 **Sol des circulations communes en étages**

- Dalles ou Carrelage suivant choix de l’architecte décorateur.
- Plinthe bois peintes ou carrelage.

4.2.2 **MURS**

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

4.2.3 **PLAFONDS**

- Peinture acrylique.
- Selon nécessité : plaques de plâtre planes ou perforées de type acoustique.

4.2.4 PORTES COMMUNES

- Portes à parements bois à âme pleine dans huisserie métallique. Quincaillerie décorative. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti bois. Finition par peinture acrylique brillante ou satinée.

4.2.5 ÉQUIPEMENT

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers ou spots dans faux-plafonds, suivant plan de décoration de l'architecte décorateur.
- Commande par détecteurs de présence et minuterie.
- 1 PC par palier et 1 robinet d'eau pour le ménage, dans gaine technique.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

- Sans objet.

4.4 GARAGES COUVERTS

- Sans objet.

4.5 CAGES D'ESCALIERS

4.5.1 SOLS

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

4.5.2 MURS

- Enduit type gouttelette

4.5.3 PLAFONDS

- Enduit type gouttelette

4.5.4 GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie
- Mains courantes en tube d'acier peint.

4.5.5 VENTILATION

- Désenfumage en partie haute par lanterneau conformément à la réglementation.

4.5.6 **ÉCLAIRAGE**

- Eclairage par hublots. Commande par détecteur de présence.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.6 **LOCAUX COMMUNS**

Sans objet.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

- Un appareil dessert le rez-de-chaussée, les étages
- Vitesse 1 m/s ; capacité maximum 8 personnes pour 625 kg.
- Equipement intérieur de la cabine :
 - Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant. Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur.
- Equipement des paliers :
 - Portes palières automatiques coulissantes, finition par peinture à tous les niveaux desservis.

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

5.2.1 PRODUCTION

- Sans objet.

5.2.2 COLONNES MONTANTES

- Sans objet.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATION

5.3.1 TÉLÉPHONE

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières.
- Liaison avec chaque logement jusqu'au tableau de communication situé dans le placard électrique (ETEL). Raccordement sur le réseau public.

5.3.2 ANTENNE TV – FM – FIBRE OPTIQUE

- Il sera prévu une antenne permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.
- Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

5.4 RÉCEPTION – STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en toiture terrasse inaccessible aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTEUR GÉNÉRAL

- Placé dans le local eau ou regard, position suivant plans.

5.6.2 SURPRESSEUR – TRAITEMENT DE L'EAU

- Si nécessité en fonction des indications de la compagnie distributrice.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

5.6.3.1 Colonne montante Eau Froide

- Depuis le compteur général, distributions horizontales, en vide sanitaire, en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux poubelles.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

5.6.3.2 Colonne montante Eau Chaude Sanitaire

- Sans objet.

5.6.4 COMPTAGE PARTICULIERS

- Eau froide : manchettes en gaines palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.
- Eau chaude sanitaire : manchettes en gaines logements pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

- Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.8.1 **ORIGINE DE L'ALIMENTATION**

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public ou le poste transformateur suivant recommandation du concessionnaire.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'aux pieds de colonnes électriques situées dans les parties communes.

5.8.2 **COMPTAGES DE SERVICES GÉNÉRAUX**

- Inscrits soit dans les gaines techniques palières à rez-de-chaussée comprenant tous les comptages, soit dans un local spécifique, localisé suivant plans.
- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique.
- Suivant réglementation, il est prévu une réserve de puissance pour la mise en œuvre de prises de recharge pour véhicules électriques.

5.8.3 **COLONNES MONTANTES**

- En gaine palière.

5.8.4 **BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

- Compteurs individuels avec téléreport et disjoncteur d'abonné suivant normes EDF situé dans le placard technique de l'entrée des appartements (ETEL).
- Estimations des consommations via plateforme « CLEA » ou équivalent :
 - Chauffage
 - Eau Chaude Sanitaire
 - Electricité
 - Autres usages

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

- Voie d'accès au parking par dalle en béton, revêtement drainant ou enrobé.

6.1.2 TROTTOIRS

- Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 PORCHE

- Revêtement de sols en béton désactivé ou revêtement drainant ou enrobé.

6.2.2 CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Depuis la voie publique, allée en nid d'abeille ou enrobé ou béton désactivé ou équivalent suivant le projet du paysagiste.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 PLANTATIONS

- suivant le projet du paysagiste

6.3.2 ENGAZONNEMENT

- suivant le projet du paysagiste

6.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS

- suivant le projet du paysagiste .

6.4 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.4.1 ÉCLAIRAGE DES ESPACES VERTS COMMUNS

- Sans objet.

6.4.2 ÉCLAIRAGE DES CIRCULATIONS

- Par bornes ou appliques lumineuses implantées le long du cheminement piétons commandée par cellule photoélectrique et/ou détecteur de présence.

6.5 CLÔTURES

6.5.1 CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES

- En limite du domaine public, clôture constituée d'un barreaudage en acier thermolaqué sur un muret en maçonnerie enduite.
- Clôture grillagée en limite séparative avec les parcelles mitoyennes.
- Portail extérieur métallique électrique avec commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie des véhicules.
- Portillon extérieur métallique avec fermeture par gâche électrique sur la rue Georges Brassens.
- Portillon avec fermeture par VIGIK pour accès plage.

6.5.2 CLÔTURES INTÉRIEURES

- Clôture grillagée selon plans masse.

6.5.3 CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES

- Clôture grillagée selon plans de vente.

6.6 RÉSEAUX DIVERS

6.6.1 RÉSEAU D'EAU

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

6.6.2 ÉLECTRICITÉ

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.3 ÉGOÛT

- Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.
- Rejet des Eaux Pluviales :
 - Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire

6.6.4 RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN

- Sans objet



FIN DU DOCUMENT

Date :

Signature :



GROUPE LL
PROMOTION IMMOBILIÈRE



**VOUS VERREZ
LA DIFFÉRENCE**